249 Hist. eccl. du Can. no 6

avec les respectueuses salutations du soussigné, B. Bernier Ptre

MÉMOIRE

SUR

L'ŒUVRE DU BON-PASTEUR DE QUÉBEC

*" Je visiterai mes brebis et je les délivrerai
" de tous les lieux où elles avaient été disper-
" sées dans les jours de nuages et d'obscurité. Je
" les retirerai d'entre les peuples, je les assem-
" blerai de divers pays et je les ferai revenir
" dans leur propre terre et je les ferai paître
" sur les montagnes d'Israël."*

(Ezéch. XXXIV, 12-13).

I

L'Asile du Bon-Pasteur de Québec prit naissance en décembre 1849. Son but, comme celui de toutes les Institutions qui portent ce nom, fut de donner refuge aux malheureuses victimes des séductions du monde.

Jusqu'à cette époque, notre bonne ville de Québec, toujours si féconde en œuvres de charité, n'avait encore rien de fait pour retirer de l'abîme du vice celles que le désespoir, la honte et l'infamie semblaient avoir à jamais exclues de toute sympathie. Mais un homme de bien, une âme d'élite et remarquable par son inépuisable charité, M. G.-M. Muïr, alors président de la Société de Saint-Vincent de Paul, pénétrant, dans son charitable dévouement, jusque dans les plus secrets réduits de la misère de notre ville, touché de compassion à la vue des plaies morales que son zèle lui faisait découvrir tous les jours, conçut et réalisa le projet de fonder cette œuvre du repentir et de la miséricorde.

Avec l'autorisation et l'appui de Mgr P.-F. Turgeon, archevêque de Québec, avec ses aumônes personnelles et les secours de la Société de Saint-Vincent de Paul, M. Muïr fit l'achat de la première maison destinée à cette œuvre.

D'un autre côté, la Divine Providence suscita, dans le même temps, une de ces femmes fortes de l'Evangile, pleine d'énergie et de zèle pour le salut de ces pauvres malheureuses, dans la personne de Mme Vve F.-X. Roy. Celle-ci voulut bien se charger de la direction de cette œuvre naissante. (1)

Les besoins étaient grands et très urgents; mais aussi le zèle fut fécond, la charité inépuisable et les résultats merveilleux.

(1) Mme Vve F.-X. Roy fit ses vœux de religion avec six autres compagnes, sous le nom de Sœur M. du Sacré-Cœur de Jésus; et fut la première Supérieure de cette nouvelle Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie, du Bon-Pasteur de Québec (1856).

Tous connaissent les développements rapides de cette Institution du Bon-Pasteur. En 1856, se construisit le premier édifice de cet Asile; en 1860, s'érigeait l'aile qui fait face à la rue Saint-Amable, principalement destinée à l'usage des classes des jeunes filles de ce quartier; la chapelle fut à son tour construite en 1868; et l'aile dite de Sainte-Madeleine fut bâtie en 1874.

Depuis cette époque, l'œuvre du Bon-Pasteur a vu naître et grandir d'autres œuvres qui se rattachent essentiellement à la sienne. Ce sont: l'Hospice Saint-Charles, qui reçoit les petites filles pour les écoles de la réforme et de l'industrie; l'Hospice de la Miséricorde, et plusieurs maisons d'éducation, modèles et académiques, dispersées dans les différentes parties de cette Province et aux États-Unis. L'enseignement a été confié aux Religieuses du Bon-Pasteur de Québec comme un moyen de recrutement pour leur personnel religieux, et surtout comme un moyen de subsistance.

II

Mais, si nous avons eu le bonheur de voir naître et grandir cette œuvre dans l'espace de quelques années sous le souffle d'une charité ardente et avec les aumônes abondantes des âmes dévouées, il faut admettre aussi que les développements rapides de ces œuvres diverses ont créé des besoins multiples auxquels il faut pourvoir aujourd'hui. Les besoins de l'œuvre du Bon-Pasteur de Québec ont considérablement augmenté depuis 1875, en rapport avec l'accroissement de la population de la ville: d'un autre côté, les sources de revenus ne se sont pas développées dans les mêmes proportions. De plus, tous ces divers édifices suffisants alors, en 1875, ne le sont plus aujourd'hui.

Dès 1875, la maison admettait sous son toit le nombre de Pénitentes qu'elle pouvait contenir, une moyenne par année de 108 à 110. Cette œuvre est restée stationnaire depuis. Cependant, si, dans l'ordre matériel, on admet la nécessité de suivre les exigences du progrès et du développement d'une population pour lui assurer le confortable de la vie, refuserons-nous de reconnaître que, dans l'ordre moral, la même nécessité et les mêmes exigences s'imposent impérieusement. On comprend de là qu'il y a nécessité de développer et d'augmenter cette Institution pour satisfaire aux exigences du nombre. Autrement, l'œuvre restera comme paralysée. Et voilà en toute réalité la condition présente de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec. Les Sœurs Directrices de cette Institution ont toujours admis au Refuge le plus grand nombre possible de Pénitentes: les demandes sont toujours si nombreuses! Mais aujourd'hui, en dépit de leur zèle et de leur dévouement, les Sœurs se trouvent dans la pénible nécessité de n'admettre qu'un bien petit nombre de ces personnes, chaque année. Les sources de revenus n'ont pas augmenté, au contraire, elles sont considérablement diminuées pour cette Institution; et de plus les édifices sont devenus tout-à-fait insuffisants, trop exigus. Le noviciat est de beaucoup plus nombreux, l'aile construite pour les classes des enfants du quartier ne suffit plus; il en était de même de la maison consacrée à l'œuvre de la réforme et de l'industrie, confiée à leurs soins. Heureusement que l'Institution a pu faire récemment l'acquisition de l'Hôpital de la Marine pour y placer ses enfants de la réforme et de l'industrie. En conséquence, la maison actuelle sur la rue Saint-Amable,

ci-devant connue sous le nom de "*l'Hospice Saint-Charles,*" sera appliquée à l'avenir au service des classes du quartier Montcalm. Par cette acquisition de l'Hôpital de la Marine, l'école de réforme et d'industrie se trouve pourvue d'un édifice suffisamment spacieux pour satisfaire aux besoins de l'œuvre pour longtemps. D'un autre côté, les classes de ce quartier placées sous la direction des sœurs du Bon-Pasteur, trouveront aussi elles, dans la ci-devant maison de "*l'Hospice Saint-Charles,*" des salles spacieuses, qui assureront aux enfants tout le confortable désirable et pourvoira pour longtemps à l'accroissement de la population de ce quartier. Mais l'œuvre proprement dite des pénitentes, ne s'en trouve pas soulagée; elle reste encore tout-à-fait à la gêne.

Pour avoir une idée juste de l'œuvre essentielle et principale du Bon-Pasteur, l'œuvre des pénitentes, venez donc visiter cette partie de l'Asile consacrée à ces filles repentantes. Vous vous rendrez compte alors de la gêne extrême qui se fait sentir dans toute cette partie de l'Institution: gêne dans les dortoirs, dans le réfectoire, dans la chapelle, dans les salles d'exercices, dans les salles de travail, etc. Et si nous pouvons faire un reproche aujourd'hui aux Sœurs Directrices de cette Institution, ce serait celui d'avoir voulu trop satisfaire aux pressants besoins de leur œuvre. Il faut ajouter que ces besoins augmentent tous les jours.

Ainsi deux nécessités urgentes se font sentir aujourd'hui pour cette institution: 1o augmenter les sources de revenus ordinaires de l'année, afin de pouvoir donner la vie et la subsistance à tout le personnel qui compose l'œuvre, sans faire de nouvelles dettes chaque année; 2o agrandir et construire de nouveaux édifices pour satisfaire aux divers besoins et aux développements de cette œuvre importante.

III

Nous disons quelquefois: aux grands maux, il faut appliquer les grands remèdes. Où trouverons-nous, dans la circonstance, un remède efficace pour guérir ce mal qui paralyse l'action et le développement de l'œvre proprement dite du B. P. Le Conseil, chargé de l'administration générale de l'Institut, demande au ciel et à la terre le moyen de pourvoir à ce besoin immense d'agrandissement. Le ciel entend sans doute sa prière; mais il semble vouloir que l'on compte une fois de plus sur la Providence et sur le concours de notre population essentiellement catholique. Aussi l'Asile du Bon-Pasteur, qui se reconnaît déjà si redevable à la charité publique, ose encore se présenter devant notre population et lui exposer ses pressants besoins, plein d'assurance que sa voix sera entendue. Les quatre mille infortunées de tous genres que l'Asile a recueillies depuis sa fondation, parleront en sa faveur. (1)

IV

A part les besoins exprimés ci-haut, nous croyons intéres-

---

(1) Ces notes avaient été préparées pour être mises devant le public en octobre dernier. Mais les graves épreuves qui ont pèse sur l'Hôpitel du Sacré-Cœur dans ces derniers mois, ayant naturellement attiré l'attention de toutes les âmes charitables vers cette œuvre du Sacré-Cœur, si importante et en si grands besoins, nous avons remis à plus tard, notre appel à de nouveaux secours.

ser le public en lui faisant connaître que l'Institution a une dette assez considérable dont le capital tend à augmenter tous les ans. La maison ne vit et ne subsiste aujourd'hui que par les revenus suivants : 1o Une quête qui se fait toutes les semaines dans la ville, bonne œuvre désignée sous le nom de " l'œuvre du pain "; 2o le revenu provenant de l'enseignement donné aux élèves-filles du quartier Montcalm ; 3o l'allocation du Gouvernement ; 4o et le produit du travail qui se fait dans l'Institution. Avec les recettes annuelles provenant de ces diverses sources, la Communauté ne peut équilibrer ses dépenses ordinaires de l'année. Depuis quelques années, les dons généreux de quelques amis de l'œuvre ont pu aider à contre-balancer les dépenses imposées pour l'entretien des édifices et pour certaines améliorations et premières nécessités. Mais la maison reste avec une dette flottante considérable, additionnée d'un assez fort montant de rentes viagères. Dans ces conditions, comment commencer des constructions nouvelles qui devront absorber des montants très-élevés ?

Dans le public, on est généralement porté à croire que cette Institution peut pourvoir à ses propres dépenses au moyen des diverses sources de revenus mentionnées ci-haut. Quelques observations à ce sujet paraissent nécessaires. Il ne faut pas perdre de vue la classe de personnes qui viennent demander asile à cette Institution. La plupart sont des malheureuses abandonnées, sans parents; d'autres ont des parents qui ont été la cause de leur perte ; quelques-unes sont des *bannies* du toit paternel à cause de la tache déshonorante qu'elles y ont laissée ; d'autres enfin sont amenées sous le toit du Bon-Pasteur par leurs propres parents, uniquement pour faire réformer le caractère et la conduite d'une enfant incorrigible. Et combien d'entre elles, condamnées à la prison, ont été conduites dans cet Asile, afin de fournir à ces victimes du vice une occasion et un moyen de conversion qu'elles n'auraient pas trouvés dans la prison. Vous trouverez donc ici une réunion de personnes qui ont été vouées aux désordres, assez souvent dépourvues d'intelligence, ruinées de santé, ne sachant ou ne voulant plus travailler ; c'est-à-dire que ce sont les personnes les plus ineptes au travail qu'il soit possible de supposer.

En moyenne 110 à112 de ces personnes nt toujours présentes dans les salles, à l'année. Leur pension estimée à six piastres par mois, y compris le chauffage et l'éclairage, impose à la communauté une dépense par année de $ 7920. 00
Le vêtement et l'entretien pour chaque personne,
par année,estimés à $24.00, forment la somme de... 2688.00
Soins donnés aux malades pendant l'année 300.00
Cette addition forme un total de.....$10908.00

Pour compenser ces dépenses annuelles, la somme
de travail produite par ce même personnel dans
l'année se monte en moyenne à.....1734. 00
laissant à la charge de l'Institution le montant de $ 9174. 00

La moyenne annuelle du produit de ce travail, résumé depuis quinze ans, est répartie selon les données suivantes : ces personnes ne sont employées au travail que *sept heures* par jour ; et, eu égard aux jours de retraite et aux différents exercices où elles sont appelées, elles ne peuvent donner plus de 22 jours de travail par mois. Sur le nombre de 112 actuellement présentes dans la maison.

1 gagne	11	piastres	par	mois	(12 mois)	$ 132.00
2 gagnent	$ 5.50		"	"	"	132.00
31 "	2.50		"	"	"	930.00
30 "	1.00		"	"	"	360.00
26 "	0.60		"	"	"	180.00
22 ne gagnent rien ;						$1734.00

elles vont au travail pour essayer à apprendre ; mais elles ne produisent pas pour payer ce qu'elles gâtent, par gaucherie ou par malice, et ne peuvent compenser les retardements et les ennuis qu'elles causent aux maîtresses.

Le produit de la moyenne du travail, par cette classe de personnes, depuis quinze ans, n'a pas dépassé dix-huit cents piastres par année.

Ainsi voilà tout ce que le personnel de ces pénitentes peut produire en travail pour compenser ses dépenses, laissant à la communauté la charge de pourvoir et de payer la balance des frais de la pension, c'est-à-dire, la somme de $9174.00

Mais ce n'est pas tout. L'Institution doit pourvoir de plus aux autres dépenses de la communauté. Il y a le noviciat, toutes les religieuses professes, sœurs de chœur et sœurs converses, qui forment encore un autre total de 140 personnes, en moyenne. Il faut, pour ce personnel, pourvoir aux dépenses de la pension, de l'entretien et de tous les soins dans la maladie.

Où donc trouver les ressources pour payer de telles dépenses?

V

On pourra se demander peut-être : comment se fait-il que ce grand nombre de pénitentes ne puissent produire qu'une valeur si peu considérable de travail ? A ce sujet, il faut bien tenir compte de la qualité de ces personnes, tel que nous l'avons signalé plus haut. Un certain nombre d'entre elles manquent d'intelligence, ce sont presque des idiotes ; d'autres, et elles sont nombreuses, sont ruinées de santé, malades, infirmes et ne donnent qu'un bien minime travail ; d'autres sont malveillantes, d'un caractère maussade. Quel travail attendre de telles ouvrières ? Ajoutez à cela l'impossibilité de pouvoir se reposer entièrement sur elles pour des ouvrages un peu importants. Elles sont partout, constamment sous la surveillance immédiate des Religieuses ; elles ne peuvent rester seules, ni au travail, ni à la prière, ni à la table, ni à la récréation, etc. Cependant, il est de justice de dire que le règlement est suivi généralement avec beaucoup de bonne volonté. Il n'y a pas de coërcition pour l'entrée de ces personnes dans l'Asile ; il n'y en a pas non plus pour les empêcher de sortir. Sauf quelques rares exceptions, toutes entrent avec l'intention sincère de se convertir. Mais elles savent aussi que si elles veulent sortir, elles seront libres de le faire quand elles le voudront. La maison est un asile et non une prison. L'attention des religieuses s'applique particulièrement à leur moralisation ; le travail manuel n'est employé que comme un moyen d'arriver à cette fin. Condamner, malgré tout, ces personnes à un travail suivi, un peu sérieux, serait dans bien des cas, faire manquer du coup le bien moral que l'on veut atteindre. Il est reconnu, par plus de trente années d'expérience, que c'est par ce moyen que le plus grand nombre persévèrent dans leur conversion. Il faut avouer que ce n'est pas le

moyen de *faire de l'argent;* mais tel n'est pas le but de l'œuvre du Bon-Pasteur.

Quelques-unes de ces personnes, les mieux qualifiées, peuvent être placées plus tard dans de bonnes familles comme domestiques. D'autres retournent chez leurs parents, quand elles en ont, ou qu'elles peuvent y être réadmises. Dans le moment, il y en a plus de quatre-vingts sur le nombre présent, qui, en les supposant solidement converties, seraient tout-à-fait impropres à prendre du service dans une famille, soit à cause de l'âge trop avancé, soit par défaut de santé ou par défaut d'intelligence. Quelques-unes ne sont pas assez folles pour une maison d'aliénés; d'autres, pas assez criminelles pour la prison; puis, elles sont sans abri, sans protection. Que faire? ... Elles restent alors dans l'Asile aussi longtemps qu'elles le veulent, toute leur vie même. Les condamner à quitter l'Institut serait les mettre dans les mêmes dangers d'où elles sont sorties.

Il n'y a pas de *Madeleines* proprement dites ici à Québec, comme cela existe dans les autres Institutions de ce genre, nous n'avons pas le logement nécessaire pour cette complète organisation. Mais il y en a un certain nombre d'entre elles que l'on désigne sous le nom de *consacrées* : ce sont celles qui ont pris la détermination de finir leurs jours dans la maison. Elles suivent un règlement à part et sont admises à des vœux temporaires.

Les remarques ci-dessus aideront, nous l'espérons, à faire comprendre le *pourquoi* du faible produit du travail donné par année par ces personnes et les conséquences qui en découlent pour la communauté. Toutefois, il est juste et bien consolant de faire remarquer que, malgré leurs défauts, les quatre-cinquièmes de celles qui ont l'avantage d'être admises dans l'Asile, persévèrent dans leur conversion; et un grand nombre de ces pénitentes donnent souvent les exemples d'une bien grande piété et d'une grande vertu. Nous espérons aussi faire comprendre par ces observations, que cette œuvre du Bon-Pasteur est essentiellement une Ecole de réforme et d'industrie: réforme du cœur et de l'esprit; faire de ces pauvres malheureuses des femmes chrétiennes et autant que possible les rendre aptes au travail et en faire des membres utiles à la Socité.

VI

Depuis 1850, il y a eu près de dix-neuf cents entrées dans l'Asile du Bon-Pasteur de Québec. Nous n'hésitons pas à dire que ce nombre se serait presque doublé si l'Institution avait été assez spacieuse pour recevoir toutes les personnes qui auraient été disposées à y prendre refuge. Sur les 114 présentes en ce moment, 83 résident dans l'Asile depuis plus de deux ans; 13 n'y sont que depuis deux ans, et 18 depuis quelques mois seulement. Nous constatonspar là qu'il n'y a, en moyenne que 15 à 20 lits disponibles par année, pour subvenir aux besoins des nouvelles recrues; et encore ces places ne sont pas disponibles toutes à la fois..

De 1870 à 1880, la moyenne des entrées annuellement a été de 70; tandis que la moyenne des entrées depuis 1880 à 1890, n'a été que de 41.

Alors comment expliquer cette différence, cette grande diminution dans le nombre des entrées? Pouvons-nous attri-

buer ce fait à un état de moralité, dans la population, plus parfait qu'il ne l'était il y a 20 ans ? Qui osera le dire à qui connaît intimement la condition sociale de la population de nos villes ? Si l'état moral de la population de notre ville n'est pas moins bon qu'il n'était il y a 20 ans, pouvons-nous dire qu'il est meilleur ? Pourquoi ne trouverions-nous pas un nombre d'entrées au moins égal à celui d'il y a 20 ans, quand on sait que la population de la ville a augmenté depuis 20 ans. La seule explication de ce fait et la seule véritable, c'est que la maison est totalement remplie de ces pauvres malheureuses, et qu'il n'en sort qu'un bien petit nombre relativement pour donner place à celles qui demandent leur entrée. Nous avons donné plus haut la raison pourquoi nous ne pouvons les éloigner quand elles manifestent le désir de rester.

Ainsi, il faut en venir à cette conclusion rigoureuse : que l'œuvre du Bon-Pasteur de Québec est paralysée dans son action et que cet arrêt dans son développement provient des deux causes suivantes : 1° l'exiguïté de son local ; 2° le défaut de ressources pour subvenir aux besoins de son développement, tant pour sa subsistance de tous les jours que pour l'agrandissement de ses édifices.

VII

O sainte Providence de Dieu, refuserez-vous de jeter sur votre œuvre du Bon-Pasteur de Québec un regard de bonté et de miséricorde ! N'est-ce pas ici que vous ramenez la pauvre brebis égarée ? Ne voyez-vous pas le grand nombre de ces pauvres âmes rachetées par le sang de votre adorable Fils, qui se perdent à jamais dans ces tristes réduits du vice et de l'erreur ? Notre Asile ne suffit plus pour recevoir celles que votre grâce ramène au bercail. Ne toucherez-vous pas le cœur de ces âmes privilégiées à qui vous avez départi les biens de la fortune, pour les induire à verser le surplus de ces biens dans la fondation d'un refuge pour la brebis perdue ? Est-il dans la religion une œuvre plus sainte, plus sublime et plus efficace pour procurer la gloire à Dieu, et le salut des âmes ? Est-il, pour un chrétien, une œuvre plus grande, plus honorable et plus méritoire aux yeux de Dieu et des hommes que de fonder une œuvre du Bon-Pasteur ?

Voici en quels termes Mgr P.-Flav. Turgeon, de sainte mémoire, archevêque de Québec, exhortait les fidèles de l'Archidiocèse dans sa lettre pastorale du 12 janvier 1852, quand il s'est agi de bâtir la première partie de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec : ... " Il est dans nos villes une classe de brebis égarées qui doivent surtout exciter notre compassion et notre zèle, parce qu'elles sont plus éloignées, plus perdues que toutes les autres. Entièrement séparées du troupeau fidèle, elles se sont précipitées au fonds de l'abîme. Leur nom est une injure et un scandale, leur état, un crime et un opprobre. Dévouées corps et âmes au plus abominable des démons, elles en sont devenues les viles esclaves ; elles ont oublié et le Dieu qui les a créées, et le Sauveur qui est mort pour elles sur la croix ; et rien ne leur en rappelle le souvenir, car elles fuient l'assemblée des saints et ne savent plus prier. Sont-elles donc perdues sans ressources ? n'y a-t-il plus d'espérance pour elles ? Gardons-nous de le penser, nos très chers Frères, nous poserions des bornes à la charité infinie de Dieu ; nous oublierions que Jésus est venu appeler les pécheurs et sauver ce qui est perdu ; nous oublierions que, si le Bon Pasteur

aime toutes ses brebis, il montre une prédilection marquée pour les plus délaissées ; nous oublierions que c est pour elles qu'il laisse le reste de son troupeau chéri et qu'il franchit les montagnes et les vallées ; nous oublierions qu'il peut, par la pénitence, rajeunir les cœurs flétris par le vice, et de ces vaisseaux d'ignominie faire des vases d'élection ; nous oublierions enfin l'histoire de Marie-Madeleine, dont la conversion fut si éclatante. Mais, grâces immortelles soient rendues au Dieu de toute miséricorde, cette pécheresse n'a pas été la seule que la pénitence a sanctifiée. "

Nous en avons l'expérience, tous les jours encore la grâce qui poursuit les pécheurs les plus rebelles, pénètre dans ces maisons infâmes où le démon se flatte de régner seul, et y fait naître le remords et le repentir. Beaucoup, il est vrai, résistent et s'endurcissent davantage ; mais il s'en rencontre qui, comme le prodigue, reconnaissent avec effroi l'abîme où elles sont descendues ; elles rougissent de leur état, lèvent les yeux vers le ciel et se disent : "*je me lèverai et j'irai vers mon Père.*" Mais comment rompre les liens qui les enchaînent ? comment franchir l'espace immense qui les sépare des vrais enfants de Dieu ? Devenues la honte de leur propre famille, elles se sentent repoussées par tout ce qui est bon et honnête ; d'ailleurs, il faut vivre, et le plus souvent elles n'ont gagné que la misère au service du tyran à qui elles ont tout sacrifié. Le crime, la honte et la pauvreté se dressent devant elles comme autant de barrières infranchissables. Oh ! si elles pouvaient se cacher dans quelque refuge pour y pleurer leurs péchés ! Mais où le trouveront-elles ? ... La charité du Bon-Pasteur y a pourvu. "

Après avoir démontré les progrès de cette œuvre naissante et ses nouveaux besoins, le vénérable Prélat, s'adressant à tous les fidèles de l'archidiocèse pour les exhorter à contribuer à la fondation de l'Œuvre, continue en ces termes : ... " Toute charité est bonne, toute aumône aura sa récompense, mais quelle charité plus excellente, quelle aumône mieux placée que celle qui contribue, non seulement à soulager le corps, mais surtout à sauver les âmes ? Un chrétien pourrait-il refuser quelque chose pour ces âmes qui, comme la sienne, ont été rachetées par le sang de son Divin Maître ? Et qui peut calculer le nombre de celles qui trouveront leur salut dans cet Asile ? "

A. M. D. G.

Asile du Bon-Pasteur
Québec, mars 1892.